

PRÉAVIS N° : 38/23
Demande d'un crédit de CHF 238'000.- pour le réaménagement de la place de jeux Robinson située sur le site scolaire de l'Ochette (parcelle 520)
CONSEIL COMMUNAL DU 2 MAI 2023

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux,

Selon l'article 38 du règlement du Conseil communal, la COGEFIN est chargée de l'examen des implications financières supérieures à CHF 50'000.00 par préavis. Elle ne se prononce pas sur le bien-fondé de ce dernier ou sur les propositions émises.

Afin de s'acquitter de son mandat, la COGEFIN s'est réunie le 11 avril en compagnie de Monsieur Serge Demierre, Municipal des Finances. Notre commission tient à le remercier pour sa disponibilité et les réponses à nos questions.

FINANCEMENT

Un crédit de CHF 238'000.00 pour le réaménagement de la place de jeux Robinson est sollicité. La présente demande de crédit fait suite à l'acceptation par le Conseil communal de la motion du Conseiller communal Kurt Lehmann et concrétise l'objectif municipal 6.04 (Offrir des infrastructures publiques adéquates). En date du 26 octobre dernier, la Municipalité a rendu inaccessible cette place de jeux eu égard à l'intervention urgente, ainsi qu'à la sécurité des enfants. C'est ainsi que la Municipalité souhaite réaménager prioritairement cette place de jeux afin de fournir à la population des installations ludiques de qualité et sécurisées.

Objet	Prix
Travaux de terrassement et préparation de la place	CHF 100'000.00
Élément d'équilibre	CHF 2'042.50
Jeux sur ressort	CHF 1'634.00
Barre fixe double	CHF 769.50
Balançoires (diverses sortes)	CHF 8'132.00
Combinaison de jeux Ponte Capriasca	CHF 45'856.50
Plaque de blocage	CHF 1'605.50
Dalles antichocs (diverses tailles)	CHF 30'670.95
Élément rectangulaire	CHF 1'470.60
Bancs (2x) et table	CHF 5'434.00
Panneau d'information et responsabilité	CHF 1'225.50
Taxes RPLP	CHF 1'219.15
Enlèvement des installations, divers jeux et imprévus	CHF 16'976.50
TOTAL INTERMEDIAIRE	CHF 217'036.70
Surtaxe (3%)	CHF 3'511.10
TVA (7.7%)	CHF 16'982.20
TOTAL FINAL TTC	CHF 237'530.00
ARRONDI A	CHF 238'000.00

La COGEFIN constate que le montant de CHF 238'000.00 demandé dépasse de CHF 178'000.00 le montant prévu au plan des investissements de CHF 60'000.00. Ce dépassement représente une hausse de 296%.

Selon les disponibilités et planifications financières de la Commune, le montant du crédit nécessaire sera assuré, si possible par les liquidités courantes ou par un emprunt. L'incidence financière de cet investissement, en cas d'emprunt, peut être résumée de la façon suivante :

- Les dépenses seront amorties en 10 ans maximum, représentant une charge d'amortissement annuelle de CHF 23'800.00 ;
- Le coût annuel moyen de la dette avec un taux hypothétique de 2,5% sera de CHF 2'975.00.

Pour rappel, le plafond d'endettement adopté pour la présente législature est de CHF 69 millions, mais la limite interne d'endettement selon la capacité économique d'endettement se situe à CHF 55.7 millions. De plus, les liquidités communales se montent, à la date de l'audition, à environ CHF 5.7 millions, et la dette communale est de CHF 14 millions. Ainsi, les finances communales permettent le financement de ces travaux.

CONCLUSIONS

Après analyse du présent préavis, la COGEFIN vous propose, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères communales et Messieurs les Conseillers communaux, à l'unanimité des membres présents, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

- vu le préavis de la Municipalité No 38/23
 - ouï le rapport de la commission chargée de son étude et celui de la COGEFIN
 - considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;
- 1. autorise formellement la Municipalité à entreprendre le réaménagement de la place de jeux Robinson située sur le site scolaire de l'Ochette, parcelle 520,**
 - 2. accorde à cet effet un crédit d'investissement maximum de CHF 238'000.- TTC,**
 - 3. considère que le présent préavis répond à la motion de Kurt LEHMANN « Des places de jeux sûres et dignes de ce nom »,**
 - 4. prend acte que la dépense sera comptabilisée à l'actif du bilan,**

5. **prend acte que l'investissement sera amorti selon les possibilités du ménage communal, mais en 10 ans au maximum**
6. **autorise formellement la Municipalité à emprunter tout ou partie de la dépense aux meilleures conditions du marché.**

Membres de la COGEFIN présents lors du vote 19 avril 2023 : Mesdames Sandrine Bosse Buchanan et Céline Ombelli, ainsi que Messieurs Cédric Böhlen, Jakup Isufi, Julien Pittet et Colin Grand.

Moudon, le 19 avril 2023

Colin Grand
Président